

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 994 portant création d'une maison d'arrêt à Dikhil.

n° 994

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 octobre 1938

Numéro JO

n° 503 du 31/10/1938

Date du numéro

31 octobre 1938

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté local en date du 19 avril 1934 portant organisation de la prison d'Obock et réorganisation de la prison de Djibouti

Considérant que la création d'une prison civile s'impose à Dikhil

Vu l'urgence et les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est créé à Dikhil une maison d'arrêt.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Hubert DESCHAMPS.